

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



LETTRE DE FÉLICITATIONS

Le Général de division Pascal VANDENBUSSCHE
Directeur du Service de la maintenance industrielle terrestre

Vu le code de la défense, notamment son article D4137-7 relatif aux récompenses,

Félicite

La 15^{ème} compagnie de maintenance largage parachutage
du 3^{ème} régiment du matériel - Muret

pour le motif suivant :

« Responsable du soutien de la 11^{ème} brigade parachutiste, a mis en exergue les plus belles qualités professionnelles et militaires.

Dans des délais contraints, du 14 au 25 janvier 2013, a su parfaitement répondre à une commande exceptionnelle et importante de parachutes : 500 de secours, 24 de sauvetages, 51 à matériels et 38 d'infiltration sous voile.

Dans le même temps, sans relâche, a continué de fournir les matériels nécessaires à l'entraînement des unités restées en métropole et a complété le stock de parachutes déjà conditionnés dans le cadre du Guépard TAP.

Par sa motivation, sa disponibilité et son très grand professionnalisme, a directement contribué au largage de troupes françaises au MALI dans le cadre de l'opération SERVAL. Ainsi, ce sont 800 ensembles de parachutes individuels, 50 parachutes de sauvetage et de 50 parachutes destinés aux commandos qui ont pu, grâce à elle, être déployés.

Pour l'engagement total dont elle a fait preuve, l'exemplarité et la qualité du travail effectué par tous ceux qui la composent, a fait honneur à son régiment et au SMITer. A ce titre, mérite d'être tout particulièrement félicitée.»

A Versailles, le 25 février 2013

